

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2024

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2024**
(ne sera pas lu)
- 2. Présentation de la planification financière 2025-2029**
 - 2.1 Préavis de la Commission financière
- 3. Présentation du budget de résultats 2025**
 - 3.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Vote
- 4. Présentation du budget des investissements 2025**
 - 4.1 Bâtiment scolaire**
 - 4.1.1 Construction d'un bâtiment pour la petite enfance
 - Présentation
 - Rapport de la Commission financière
 - Vote
- 5. Révision des statuts du SLPP-GV / Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Vote
- 6. Divers**

A 20h05, Monsieur Jérôme Jourdan, Syndic, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il excuse Monsieur Benoît Genoud, membre de l'administration communale, qui est retenu par des obligations privées.

Monsieur Jourdan rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, ce qui est dès lors le cas pour la présente Assemblée. L'enregistrement est effacé au moment de l'approbation du procès-verbal lors de l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan procède à la nomination des scrutateurs : Messieurs Pierre Schmid, Humberto Costa et Alonso Carrasco dénombrent 76 personnes habilitées à voter.

Monsieur Jourdan rend ensuite hommage aux personnes décédées depuis la dernière Assemblée et demande de respecter une minute de silence en mémoire des défunts.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2024 était à disposition auprès de l'administration et publié sur le site internet www.bossonnens.ch. Il n'est dès lors pas lu et l'Assemblée l'approuve par 73 oui.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan invite les personnes qui souhaitent intervenir à se lever, se présenter par leur nom et prénom et parler suffisamment fort.

2. Planification financière 2025-2029

Monsieur Jourdan informe que l'article 6 de la loi sur les finances communales précise que la commune doit établir un plan financier sur 5 ans avec l'obligation de le mettre à jour au moins une fois par année. Celui-ci sert à la planification et au pilotage, à moyen terme, des finances et des prestations. Une fois adopté par le Conseil communal, il doit être présenté à la Commission financière ainsi qu'à l'Assemblée communale.

Madame Comisetti informe que l'évolution des produits est reflétée par la Marge Nette d'Autofinancement (MNA). Cet indicateur se fonde sur la moyenne des résultats des dernières années avec une pondération sur les impôts spéciaux (comme l'impôt sur le gain immobilier, les centimes additionnels ou l'impôt sur le capital) qui sont très aléatoires.

Selon ce calcul, la MNA plausible est de CHF 174'769.00 dès 2026, ce à quoi l'on peut ajouter un montant de CHF 50'000.00 pour tenir compte de l'augmentation naturelle de la masse fiscale de par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour ce qui est des charges prévisibles supplémentaires, elles pourraient être augmentées de CHF 220'000.00 en 2029, en raison de la construction du bâtiment de la petite enfance (sur lequel l'Assemblée se prononcera au point 4 de l'ordre du jour), de CHF 135'000.00 en raison du Réseau santé et Social de la Veveyse et de CHF 179'000.00 en raison de l'agrandissement du CO, y compris la construction d'une piscine et d'une halle triple. Ceci sans compter les autres charges prévisibles mentionnées dans le tableau et celles qui ne sont pas encore chiffrées, comme le tourisme et la revitalisation de la Biorde.

Ces projections vont très certainement évoluer, mais elles donnent une certaine visibilité sur les années à venir. Elles ne permettent certes pas d'exclure à terme une augmentation des impôts, si l'accroissement effectif de la masse fiscale ne devait pas s'avérer supérieur aux prévisions. Elles permettent toutefois aussi de raisonnablement penser que tel ne devrait en principe pas être le cas dans les 2 à 3 ans à venir.

2.1. Préavis de la Commission financière

Cette planification a été présentée à la Commission financière en date du 26 novembre 2024. Selon le rapport de Monsieur Daniel Bornoz, Président, elle reflète la situation existante avec une projection des futurs investissements connus à moyen terme tout en permettant d'en contrôler leur financement par la commune. La Commission relève l'immense travail accompli avec précision pour l'établissement de ce document qui donne une bonne vision pour le futur et délivre un préavis favorable pour la planification financière 2025-2029.

L'Assemblée n'a aucune question.

3. Présentation du budget de résultats 2025

Monsieur Jérôme Jourdan donne la parole à Madame Sabine Comisetti pour la présentation du budget de résultats 2025.

Madame Comisetti informe que le budget 2025 a été validé par le Conseil Communal le 18 novembre 2024, et présenté à la Commission financière le 26 novembre 2024. La méthodologie MCH2 est assimilée et son application n'a pas engendré de remises en cause durant les années 2023 et 2024.

Madame Comisetti relève deux éléments récurrents qui impactent plusieurs chapitres :

Premièrement, un module de comptabilité salariale a été mis en place. Ce module permet de répartir les salaires et les charges sociales dans les dicastères concernés en fonction des heures effectives, conformément aux exigences MCH2. Cela a engendré la création de nouveaux comptes, une répartition différente des charges salariales, et la suppression d'imputations internes dans plusieurs chapitres.

Deuxièmement, les négociations avec les assureurs ont permis d'abaisser le taux de l'assurance indemnité journalière en cas de maladie de 7,9% à 2.4%. Cette diminution importante, qui bénéficie tant aux employés qu'à la commune, impacte aussi plusieurs comptes.

Les charges qui sont du ressort du Conseil communal restent stables. Les charges liées du Canton et du District augmentent à nouveau cette année dans certains secteurs, comme la santé, les institutions spécialisées et l'ACV. Elles restent en revanche stables, voire diminuent, dans d'autres secteurs, comme le CO et la prévoyance sociale, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années. Cette stabilité, voire diminution dans certains secteurs représente une pause bienvenue, bien que, selon toute vraisemblance, provisoire, comme cela ressort de la planification financière. La fiscalité présente une légère augmentation de 0.2%. Cette estimation se fonde principalement sur les indicateurs cantonaux, tout en restant prudent. Comme à son habitude, le Conseil communal continue à être très attentif aux dépenses communales, sans négliger un développement harmonieux de la commune. Il aborde également une prudence marquée par les investissements qui sont à venir tant sur le plan local (p.ex. BPE, Valtraloc), que sur le plan régional (p.ex. agrandissement du CO, réseau santé, tourisme).

Le budget pouvait être consulté au bureau communal et sur le site internet de la commune. Madame Comisetti passe en revue les différents chapitres et leurs rubriques respectives, en les comparant au budget 2024 et invite les citoyens à poser leurs questions à la fin de chaque chapitre.

0 Administration générale :

L'excédent de charges de l'administration générale diminue de CHF 4'245.00. Madame Comisetti rappelle que, comme déjà communiqué, depuis 2023 les salaires du personnel sont calqués sur les barèmes cantonaux. Ils augmentent par palier et suivent les décisions du Canton pour ce qui est de l'adaptation au coût de la vie.

Le budget prévoit l'engagement à 40% dès le 1er avril 2025 d'une personne supplémentaire pour soutenir les activités financières et administratives de l'administration. Ce poste avait été annoncé l'année dernière en lien avec l'engagement de notre nouvelle administratrice des finances à un taux inférieur à celui de son prédécesseur.

Les charges de l'ACV (Association des Communes de la Veveyse) sont à nouveau en forte augmentation. Elles passent de CHF 72'272.00 à CHF 101'797.00. Ces coûts supplémentaires découlent de l'engagement de personnel pour cette association et du suivi de plusieurs projets importants, tels que le tourisme ou l'aménagement du territoire. Comme cela a été relayé par la presse, certains de ces coûts supplémentaires ont été revus à la baisse lors de la dernière Assemblée des délégués, alors que notre budget était déjà bouclé. Ce poste pourrait donc s'avérer moins élevé que prévu.

Concernant le poste « Immeubles administratifs », un montant de CHF 5'314.20 est prévu pour l'installation de serrures électroniques à l'administration communale. Cette mesure s'impose pour des raisons de sécurité, notamment dictées par la nouvelle loi sur la protection des données. CHF 3'000.00 sont budgétés pour la réparation des cloches de la chapelle, CHF 6'000.00 pour sécuriser le site des ruines du château en raison des arbres devenus dangereux, et CHF 4'000.00 pour l'entretien du sentier des ruines.

Pour ce qui est des produits, un élément en particulier est à relever : le parking et abri PC de la route des Biolley (parcelle 379 RF) a été restitué à son propriétaire. En échange, le propriétaire s'est acquitté de CHF 363'000.00 en faveur de la commune, ce qui correspond au remboursement des charges que nous avons dépensées pour cet ouvrage. Le propriétaire a également accordé une servitude à la commune pour le maintien de l'usage des places d'abri PC. Cette opération, qui a permis la mise à jour du statut juridique de l'ouvrage datant de 1986, est équilibrée sur le plan comptable : les loyers du parking (CHF 17'000.00 budgétés en 2024) qui ne seront plus encaissés par la commune, sont en effet compensés par la diminution des charges liées aux amortissements et aux frais d'entretien et de gestion du parking. Cette opération a été soumise pour approbation à la fiduciaire, organe de révision, qui l'a validée.

1 Ordre sécurité publics-défense :

Ce chapitre reste stable avec une augmentation de l'excédent de charges de CHF 837.00. La rubrique 14 « questions juridiques » concerne les frais de curatelle qui sont en constante augmentation. Ils passent de CHF 38'610.00 pour 2024 à CHF 48'859.00 pour 2025.

Les charges et produits de la rubrique « service du feu » restent stables suite à la mise en place de l'Association Secours Sud Fribourgeois qui a bouclé sa deuxième année. Dans la rubrique « défense », l'amortissement de l'abri PC de la route des Biolley de CHF 10'215.00 par année est abandonné pour les motifs évoqués ci-dessus.

2 Formation :

L'excédent de charges augmente de CHF 30'446.00. Cette augmentation est due à des charges liées, ainsi qu'à une estimation à la baisse du résultat de l'accueil extra-scolaire.

Afin de garantir une meilleure visibilité concernant la comptabilité des activités scolaires (en particulier le camp de ski, le camp vert et la promenade scolaire), le Conseil communal a décidé de séparer les frais effectifs, des contributions reçues des parents et de la SENEC. Cela permet en particulier de réaliser l'importance de la participation de la SENEC au financement de ces activités.

Notre participation aux charges liées du CO diminue de CHF 18'495.00. Comme déjà relevé, il s'agit d'une pause bienvenue, bien que probablement provisoire compte tenu des travaux d'agrandissement planifiés.

CHF 9'400.00 ont été prévus pour l'installation de serrures électroniques dans le bâtiment scolaire. Ce système permettra en particulier d'assurer la sécurité des enfants en fermant l'accès à l'école durant les heures de classe.

La participation de la commune aux charges des écoles spécialisées augmente de CHF 19'450.00.

3. Culture, sport et loisirs :

Les charges diminuent de CHF 7'221.00. La rubrique « loisirs » augmente de CHF 3'697.00. Cela provient d'une part de l'activité désormais régulière des Seniors et, d'autre part, de la mise en place d'un pumtrack sur le territoire de la commune pour une durée d'un mois. L'inauguration du pumtrack sera l'occasion d'organiser une fête villageoise, comme pour l'inauguration de la place de jeu, qui avait été un franc succès.

Une troisième édition du Cinéma open air, en collaboration avec la SENEC, est également prévue dans le budget.

4. Santé

Les frais de la Santé augmentent de CHF 44'100.00. Il ne s'agit que de charges liées. Dans la rubrique « santé publique non mentionnée ailleurs », la participation aux frais de fonctionnement du Réseau santé de la Veveyse augmente d'environ CHF 33'000.00. Il s'agit de la principale augmentation de ce chapitre qui s'explique par la mise en exploitation du nouveau bâtiment rénové, soit de nouveaux locaux, avec les frais y relatifs (soit l'engagement de personnel, le début des amortissements, la consolidation des emprunts, et de nouveaux frais liés à l'immeuble).

5. Prévoyance sociale

Le budget pour 2025 diminue de CHF 35'680.00, ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années. Il s'agit essentiellement de charges liées.

6. Trafic et télécommunication

L'excédent de charges de ce chapitre diminue de CHF 26'207.00. Dans la rubrique « routes communales », il diminue de CHF 32'114.00, principalement en raison d'une affectation différente des salaires suite à la mise en place du nouveau module des salaires.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'excédent de charges augmente de CHF 1'780.00.

Approvisionnement en eau : Cette position ne doit pas impacter le résultat du budget qui est équilibré avec une attribution à la réserve de CHF 15'715.00. L'attribution à la réserve est moins importante que l'année dernière, car le prix de l'eau augmentera de 21 centimes par m³ dès 2025 et le Conseil communal a décidé de ne pas reporter, pour l'instant, cette augmentation sur les consommateurs.

Traitement des eaux usées : Comme pour le poste « approvisionnement en eau », cette rubrique doit s'équilibrer avec le compte réserve. En 2025, cette position s'équilibre avec une attribution à la réserve de CHF 69'354.00. Là aussi, l'attribution à la réserve est moins importante qu'en 2024, car des frais de CHF 30'000.00 sont prévus pour des mesures d'entretien nécessaires, telles que le nettoyage des bacs de rétention et le curage des canalisations d'eau claire et d'eau usée.

Gestion des déchets : Dans cette rubrique, les taxes relatives à la gestion des déchets doivent couvrir au moins le 70% des charges. Tel sera largement le cas en 2025. Aucun montant ne sera affecté à la réserve cette année. En effet, hormis le fait que la répartition effective des salaires augmente les charges du compte des déchets, une dépense unique de CHF 28'000.00 est prévue pour l'installation, à côté de la compacteuse, d'une borne de recharge des cartes de déchetterie. Ce projet fait suite aux demandes répétées des citoyens. Il a également fait l'objet d'une étude approfondie de M. Benoît Genoud, employé de l'administration, dans le cadre de son travail de Diplôme fédéral, dont il est clairement ressorti qu'il s'agissait de la solution la moins onéreuse et la plus pratique. Cette solution permettra aux citoyens de recharger leur carte sans devoir passer à l'administration communale. Il soulagera également la charge administrative des employés.

8. Economie publique :

L'excédent de charges diminue de CHF 1'120.00.

9. Finances et impôts :

Madame Comisetti précise que les chiffres présentés pour 2023, 2024 et 2025 se basent tous sur un taux d'impôt de 90, et sont donc comparables. Elle fait part d'une diminution des produits budgétés de CHF 10'967.00. Les impôts ordinaires des personnes physiques et morales ont été estimés principalement sur la base des indicateurs cantonaux, tout en

restant prudent. Les impôts ordinaires devraient rester relativement stables. Pour ce qui est des impôts spéciaux, leur estimation se base sur les chiffres de 2023, en prenant en compte l'évolution déjà connue pour 2024. Ils devraient augmenter de CHF 25'000.00, et donc présenter là aussi une certaine stabilité.

La péréquation financière diminue de 38'057.00, ce qui démontre que les finances communales vont mieux.

La rubrique « intérêts » diminue en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de la diminution des opportunités de placement de liquidités de la commune pour financer une partie des investissements planifiés.

Le budget du compte de résultat se boucle donc avec un excédent de charges de CHF 356'840.81. Les produits se montent à CHF 6'672'148.23 et les charges à CHF 7'028'989.04. L'excédent de charges reste ainsi relativement stable en augmentant de CHF 13'657,81 par rapport au budget de 2024.

L'Assemblée n'ayant aucune question, Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour la lecture du budget de résultats et donne la parole à Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière.

3.1 Rapport de la Commission financière

En préambule, Monsieur Borno précise que la Commission valide la pertinence financière des dépenses prévues, les choix et décisions étant du ressort du Conseil communal. La Commission financière a examiné le 26 novembre 2024 en présence de Monsieur le Syndic, de la Conseillère en charge des finances, d'une délégation du Conseil Communal et de la boursière, le budget de résultats de l'année 2025. A cette occasion, la Commission financière a reçu un rapport explicatif très complet et a été informée avec beaucoup de précisions sur les dépenses et encaissements prévus pour l'année 2025. La Commune de Bossonnens a restreint ses dépenses dans la mesure de ses possibilités. La Commission demande de suivre attentivement l'évolution des rentrées fiscales et d'analyser les autres produits possibles. Elle recommande une grande prudence et un contrôle de tous les frais et coûts de gestion de la commune afin de respecter ce budget. Monsieur Borno conclut son rapport en invitant l'Assemblée communale à accepter le budget tel que présenté.

3.2 Vote

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Borno et met en votation le budget de résultats de l'année 2025 qui est accepté par 65 oui et 2 abstentions.

4. Présentation du budget des investissements 2025

Pour débiter, Madame Comisetti passe en revue les investissements reportés :

1. Crédit d'infrastructure scolaire (BPE) : Le solde de CHF 170'000.00 servira au paiement des factures encore ouvertes pour la préparation du dossier de construction du nouveau bâtiment pour la petite enfance.
2. La réalisation du projet Valtraloc, pour la route partant de la gare et qui se dirige vers Attalens démarrera dès que les oppositions auront été levées par le Canton.
3. Le projet d'aménagement de la Biorde en est au stade de la signature des conventions avec les propriétaires touchés par le projet.
4. Le projet de la Goletta est quant à lui terminé, mais quelques factures doivent encore être acquittées avant que le dossier puisse être définitivement clôturé.

5. Le solde de CHF 16'000.00 du crédit d'investissement « Urbaplan », sera utilisé pour payer les dernières factures liées au PAL, qui a été approuvé par le Canton, et les éventuelles études supplémentaires en lien avec la nouvelle gare ; à noter toutefois que le projet de la gare est mis en pause pour l'instant compte tenu notamment des contingences budgétaires tant des TPF que du Canton.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour ces informations et donne la parole à Monsieur Yves Martin pour la présentation de la demande de crédit d'investissement pour le bâtiment de la petite enfance.

4.1 Bâtiment scolaire

4.1.1 Construction d'un bâtiment pour la petite enfance

Monsieur Yves Martin informe qu'actuellement notre commune met à disposition sur son territoire 3 structures d'accueil de l'enfance :

- La crèche privée Le Chat Botté subventionnée par la commune, qui accueille les enfants de 0 à 4 ans (15 places).
- Le groupe de jeux le Scoubidou, qui est géré par la commune, peut recevoir jusqu'à 15 enfants de 2 à 4 ans, trois fois par semaine.
- L'AES, organisé par la commune, peut accueillir jusqu'à 50 enfants scolarisés de 4 à 12 ans.

Le SEJ ayant émis des réserves sur le fait de mélanger des enfants scolarisés avec des plus jeunes, le Conseil communal a décidé de ne pas déplacer le groupe de jeux le Scoubidou dans le nouveau bâtiment. De plus, cela aurait réduit le nombre de places disponibles pour l'AES.

Il est du devoir des communes de fournir des possibilités d'accueil. Or, le SEJ ne renouvellera pas notre autorisation d'accueillir des enfants si nous n'avons pas un projet de nouveaux locaux d'ici fin 2024, ce qui signifierait que nous n'aurions plus d'AES ni de crèche dans notre village.

Le Conseil communal a prévu des locaux modernes et fonctionnels répondants aux critères actuels, avec une augmentation des places d'accueil : de 15 à 25 places pour la crèche et de 50 à 60 places pour l'AES, et une amélioration de la sécurité des enfants.

La commune ayant également le devoir de mettre à disposition des habitants des places protégées, nous profiterons de la construction de ce bâtiment pour créer 200 places de protection civile utilisables comme espaces de rangement en temps de paix.

Monsieur Martin présente un historique du dossier :

- 2017 : le SEJ accepte de prolonger l'autorisation d'exploiter l'AES et la crèche à la condition que la commune trouve une solution pour des nouveaux locaux adaptés.
- 2017-2018 : la commune crée un groupe de travail et étudie plusieurs possibilités, la solution de construire un nouveau bâtiment est retenue.
- 2018 : crédit d'investissement total de CHF 430'000.00 voté le 2 juillet 2018 pour l'achat de la parcelle 37 jouxtant le parking de l'école et réalisation d'une étude préliminaire d'implémentation.
- 2020-2021 : mise en pause provisoire du projet en raison de la crise Covid.

- 2022-2023 : ultimatum du SEJ pour démarrage concret du projet.
- 26.09.2023 : acceptation par l'Assemblée communale d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 382'000.00.

Depuis ce vote pour le crédit d'étude, le Conseil communal a mis en place un groupe de travail afin de préparer le dossier pour l'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics. De nombreuses études d'ingénieurs ont été effectuées afin d'évaluer au mieux le projet. Le principal objectif a toujours été de réaliser un bâtiment simple et fonctionnel dans le respect de l'environnement et pour un prix raisonnable. C'est pourquoi, après plusieurs visites et études, le Conseil communal a décidé, pour des raisons d'entretien et de coûts, de renoncer à une structure bois pour une construction plus traditionnelle avec pompe à chaleur, panneaux solaires et répondant aux normes Minergie P.

Quatre offres nous sont parvenues et l'adjudication, réalisée sous la conduite de l'entreprise « Vallat Partenaires » spécialiste des marchés publics, a été remportée par l'entreprise générale Coquoz Constructions SA à Bossonnens.

En cas d'acceptation du crédit d'investissement, le chantier débiterait en février 2025 pour se terminer en juin 2026, ce qui permettrait un début d'exploitation à la rentrée scolaire d'août 2026.

Monsieur Yves Martin sera responsable de la Commission de bâtisse, épaulé par ses collègues du Conseil communal. M. Metzger représentera la commune pendant la durée des travaux.

Monsieur Jérôme Jourdan remercie Monsieur Yves Martin et donne la parole à Monsieur Roger Metzger pour une présentation détaillée du projet.

Monsieur Roger Metzger informe que l'implantation du bâtiment se fera à l'endroit prévu initialement, suivant la même géométrie que les bâtiments existants. Un parking de 35 places (un peu plus grand que le parking actuel) est prévu. Une nouvelle cour d'école sera créée, sécurisée par des buissons et reliée à la cour existante par l'escalier actuel.

A l'arrière du bâtiment se trouvera la zone de jeux pour les tous petits qui auront un accès direct depuis la crèche ; cet espace sera clôturé et sécurisé. Une deuxième place de jeux sera installée pour les plus grands. Les terrains de foot et de basket sont conservés. La place de basket pourra toujours être utilisée comme parking d'appoint.

Une amélioration de la protection contre les inondations est prévue, car cette construction se trouve dans une zone sujette à un important ruissellement venant des terrains environnants.

Le bâtiment comprenant 3 étages est construit en béton-briques, un système relativement économique et résistant aux impacts intérieurs et extérieurs, isolé et ventilé selon les normes Minergie P. Le toit est entièrement couvert de panneaux photovoltaïques. Il est réalisé de façon à permettre un éventuel rehaussement du bâtiment en cas de nécessité.

Au sous-sol, se trouvera l'abri PC de 200 places comprenant des locaux de stockage, des locaux techniques, ainsi qu'une buanderie. L'accès sera possible, en temps de paix, de l'intérieur comme de l'extérieur.

La crèche occupera le rez-de-chaussée. L'entrée extérieure, couverte, sera composée de deux espaces fermés par des rideaux pour les poussettes des parents. M. Metzger présente le descriptif détaillé des locaux comprenant un hall d'entrée avec accès à l'ascenseur et à l'escalier, des vestiaires avec bancs et crochets, un bureau pour la directrice, des espaces

pour la sieste des petits et des plus grands, des WC, tables à langer, un local pour stocker les poussettes de la garderie, ainsi qu'une cuisine. Celle-ci pourra être utilisée pour faire des activités avec les enfants. Les repas ne seront pas cuisinés sur place mais livrés. Toute la crèche sera organisée avec une suite de petits espaces qui peuvent être ouverts ou fermés selon la nécessité du moment.

L'AES, quant à lui, se trouvera au 1^{er} étage. Il sera réalisé selon le même concept que la crèche.

Monsieur Metzger fait ensuite une présentation en 3D du bâtiment. Il relève que les fenêtres, stores et ferblanterie rappelleront les couleurs des volets de l'ancienne école et précise que tout sera mis en place pour garantir une bonne luminosité.

Madame Dominique Berthoud demande de quelle façon les différents espaces seront cloisonnés.

Monsieur Metzger lui explique que des portes normales seront installées, soit des portes battantes ou en accordéon permettant une ouverture totale ou partielle.

Monsieur Jérôme Jourdan, après avoir remercié Monsieur Metzger, donne à nouveau la parole à Madame Sabine Comisetti pour la présentation des investissements totaux qui sont les suivants :

Investissements reportés : CHF 1'401'700

Nouvel investissement : CHF 4'500'000

Total : CHF 5'901'700

Rapport de la commission financière

En date du 26 novembre 2024, la Commission financière a étudié, en présence de Monsieur le Syndic, de la Conseillère en charge des finances, d'une délégation du Conseil Communal et de la boursière, le nouveau budget des investissements de l'année 2025. Elle a reçu un rapport détaillé et a obtenu toutes les indications concernant les futurs investissements et le report de ceux déjà approuvés lors des Assemblées précédentes. La Commission financière juge à l'unanimité ces dépenses nécessaires. Dans la mesure où leur financement est assumé soit par les liquidités de l'exercice 2025 soit par un emprunt, elle recommande l'approbation du budget des investissements 2025 tel que présenté. La Commission financière remercie Monsieur le Syndic et le Conseil communal pour les explications détaillées et précises données pour ces budgets de l'année 2025.

Vote

Avant de passer au vote, en application des articles 21 et 65, de la Loi sur les communes, qui traitent de la récusation en Assemblée communale, et selon les articles 25 à 30 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, qui apportent des précisions concernant l'intérêt spécial (c'est le cas pour cette votation), les liens de parenté, la récusation d'office et le fait de devoir quitter la salle (en son article 30), Monsieur Jérôme Jourdan demande à Messieurs Roger Metzger et Gilbert Coquoz et à Madame Valérie Coquoz de se récuser pour le vote de ce soir. Ils quittent la salle en attendant la fin des délibérations. Monsieur Jourdan les en remercie sincèrement.

Le crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment pour la petite enfance est accepté à l'unanimité des personnes présentes (73 voix).

5. Révision des statuts du SLPP-GV / Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse

5.1. Présentation

Monsieur Stéphane Dutoit informe que l'objectif de cette révision est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du Comité de Direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024. Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

Révision de l'article 14

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

1 Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic ;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic ;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition ;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé.

La nouvelle composition du Comité de Direction renforcera la représentation des communes. En cas d'acceptation, la révision des statuts entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'approbation des trois-quarts des voix des communes, ainsi que de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Monsieur François Berthoud demande pour quelle raison la présence des communes au sein du Comité de Direction a été renforcée et si cela engendrera des coûts supplémentaires. Il relève que plusieurs changements de statuts acceptés ces dernières années ont donné lieu à des augmentations des charges pour les communes.

Monsieur Stéphane Dutoit lui répond que le but est d'avoir deux représentants supplémentaires pour la Glâne et la Veveyse et que les Préfets n'aient plus qu'une voix consultative. Il relève que cela n'engendrera pas beaucoup de frais supplémentaires. Monsieur Jérôme Jourdan rajoute que ce sont simplement les jetons de présence des personnes supplémentaires qui augmenteront.

5.2. Vote

La révision des statuts du SLPP-GV est acceptée par 74 oui, 1 non et 1 abstention.

6. Divers

Monsieur Jourdan donne les informations suivantes :

Concert de Noël

Il aura lieu le 23 décembre 2024 à 20h à la chapelle de Bossonnens. A cette occasion, les chanteurs célébreront Noël avec un nouveau programme issu en grande partie d'un répertoire de compositeurs anglophones du XX^{ème} siècle. Un vin chaud sera offert par la commune à l'issue du concert.

Pumptrack du 15 avril au 19 mai 2025

Cette installation, qui est mise gratuitement à disposition des communes fribourgeoises par le Service cantonal du Sport, sera mise en place sur le terrain de basket derrière l'école. Un pumptrack est un circuit fermé fait de bosses et de virages relevés pouvant être parcouru par tous les engins à roues et roulettes non-motorisés, comme les vélos, les trottinettes, les skateboards ou encore les patins à roulettes en "pompe" au fil des ondulations. Très facile d'accès, ce type d'installation offre un terrain d'apprentissage idéal en favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration. Il apporte de ce fait une contribution importante à la sécurité routière en permettant aux utilisatrices et utilisateurs d'exercer ces compétences et ainsi d'être plus à l'aise sur leurs engins. A l'inverse d'un pumptrack fixe en terre ou en asphalte, un pumptrack mobile est composé de divers éléments à assembler permettant ainsi d'être installé de manière temporaire sur une surface plane comme un parking, une cour de récréation ou encore un terrain de sport.

Patrouilleurs scolaires

Le Conseil communal est toujours à la recherche de personnes afin de renforcer les équipes. Certaines patrouilles devront prochainement être arrêtées si nous ne trouvons pas de solutions, ce qui serait grave pour la sécurité de nos enfants. En effet, à l'heure actuelle, suite à une nouvelle démission, nous n'avons plus d'alternative de remplacement. Les personnes intéressées à donner un peu de leur temps sont priées de s'adresser à l'administration communale.

Les citoyens n'ayant pas de remarque ni de question, Monsieur Marcos Pires Mendes remercie tous les membres du Conseil communal pour leur collaboration fructueuse, ainsi que le personnel communal.

Monsieur Jérôme Jourdan remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active et leur confiance. Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil et à l'ensemble du personnel communal, ainsi qu'aux seniors qui ont aidé à la mise en place de la salle. Il souhaite à chacun et chacune un Joyeux Noël et une bonne année 2025.

Monsieur le Syndic lève l'Assemblée à 21h 35.

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire